



Avis de tournées

BRETAGNE • NORMANDIE • PAYS DE LA LOIRE

Objectifs

Amplifier la diffusion de spectacles portés par des équipes artistiques professionnelles implantées en Bretagne, Normandie et Pays de la Loire

Consolider les premières saisons d'exploitation de leurs spectacles et prolonger leur durée de vie

Augmenter leur visibilité régionale et nationale

Favoriser le rapprochement et la mise en réseau des structures de programmation des trois régions

Encourager les lieux dans leur prise de risque artistique et financière

Principe

Aide financière attribuée aux structures de programmation de Bretagne, Normandie et Pays de la Loire d'une tournée comprenant :

- au moins 5 représentations
- dans au moins 2 des 3 régions
- et réunissant au moins 3 structures de programmation en-dehors de la région d'origine de l'équipe. Pour la danse et la musique, le répertoire d'une même équipe artistique peut rendre une tournée éligible, alors que pour les autres disciplines, il s'agira d'un même spectacle.

Dispositions techniques

L'aide financière

L'aide financière porte sur tout ou partie des frais d'approche du spectacle : transports (personnes + décor) et hébergement.

Pour la saison 24/25, la période de tournée considérée s'étend de juillet 2024 à août 2025 inclus.

Les projets artistiques éligibles

Esthétiques

Ils peuvent être de toutes natures esthétiques appartenant aux arts de la scène, du cirque, de la rue et de l'espace public.

Les projets musicaux relèveront des répertoires de la musique classique, ancienne et contemporaine, ou devront affirmer une singularité propre, par leur format ou leur contenu.

Ancienneté

Ils ont été créés après janvier 2020 et sont visibles au moment de la demande d'aide ou ils sont sur le point d'être créés : les préachats sont également éligibles.

Automaticité

Pour la saison 2024/2025, il n'y a pas de spectacle automatiquement éligible artistiquement.

Le type de représentations éligibles

(Seules) Sont aidées financièrement uniquement les représentations « tout public » faisant l'objet d'un contrat de cession et d'une billetterie (à l'exception des spectacles des arts de la rue).

Les structures de programmation éligibles

- Toute structure de programmation de Bretagne, Normandie ou Pays de la Loire
- Les Centres dramatiques nationaux (CDN), les Pôles nationaux des arts du cirque (PNAC), les Centres nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP) et les Scènes nationales sont éligibles à compter de la 2ème représentation tout public. Pour autant, elles rendent éligibles les tournées qui réunissent le nombre de représentations et de partenaires requis
- Les coproducteurs sont éligibles à partir de la 2ème représentation. Ils peuvent exceptionnellement l'être dès la première représentation s'ils ne sont pas missionnés ou soutenus pour faire de la coproduction

Les demandes

Pour solliciter une aide financière, chaque lieu demandeur doit déposer une demande au plus tard le **25 avril 2024** via le formulaire en ligne : <http://bit.ly/ADT21>

Pour chaque tournée, un des lieux doit se constituer « chef de file ».

Tous les lieux rendant éligible une tournée ne sont pas tenus de déposer une demande d'aide financière.

Néanmoins, ils doivent impérativement signifier leurs intentions de programmation en adressant un courriel d'engagement précisant : le titre du spectacle, le nom de la compagnie, les dates de diffusion, **au plus tard le 25 avril 2024**, au mail contact indiqué dans ce document.

Les décisions

Les demandes sont examinées, une fois par an, par une commission interrégionale d'attribution des aides, constituée de personnalités qualifiées du secteur, membres des instances des agences et région partenaire.

Elles sont préalablement instruites par Spectacle vivant en Bretagne (pour l'accueil d'équipes artistiques bretonnes et ligériennes) et l'ODIA Normandie (pour l'accueil d'une équipe artistique Normande).

Application

L'Odia Normandie soutient la diffusion d'équipes artistiques de Normandie

Spectacle vivant en Bretagne soutient la diffusion d'équipes artistiques de Bretagne et des Pays de la Loire

Contacts

Odia Normandie

Naïd Azimi

Conseillère artistique

06 73 17 35 35

nazimi@odianormandie.fr

Spectacle vivant en Bretagne

Martin Roch

Conseiller artistique

06 31 44 68 64

m.roch@svbretagne.fr

Conseil régional des Pays de la Loire

Manuela Loué (à partir du 8 décembre 2022)

Chef de projet théâtre, cirque, arts de la rue

02 28 20 51 05

manuela.loue@paysdelaloire.fr